

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

**Lundi 4 mars à 19h30**

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, et le quatre du mois de MARS, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe LOURENCO

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, Pierre-Yves PERRACHON (arrivée à 19h39), M. Gilles SAUNIER, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER.

Excusés : Mme Isabelle GIL, Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Séverine FALCOTET (pouvoir à Franck BARRET),

Le quorum est atteint.

Le Maire informe les conseillers du retrait de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale à l'ordre du jour. En effet, suite à une nouvelle réunion mardi dernier, les propositions faites ne conviennent pas. L'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée est déjà faite par nos services et MBA propose également un SIG à ses membres.

Il faut recevoir les 2 pour voir quel SIG choisir.

Le SIG, ou Système d'Information Géographique, est un système qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données (gestion du foncier, réseaux, équipements de mobilier urbain, etc.). Le SIG connecte des données à une carte et intègre aux données de localisation (où se trouvent les choses) tous types d'informations. Cela permet aux services d'être plus performants.

En préambule, le Maire revient sur la délibération du conseil de février au sujet de l'arrêt du CNAS pour les retraités de la mairie.

Dès le lendemain, suite à l'interrogation de certains conseillers, un nouveau courrier aux retraités a été fait leur demandant un retour d'éventuelles observations. Sur les 17 personnes concernées, 9 n'ont pas répondu. Sur les autres, 4 sur 17 seulement ont

bénéficié du CNAS l'an dernier, alors que ça représente un coût annuel de 137,80€ par retraités pour la commune.

Après analyse des prestations sollicitées, le bénéfice individuel est peu élevé par rapport à ce coût.

Le Maire souhaitait apporter ces précisions.

Brigitte se demande si cela est lié à un manque d'information. Le Maire répond que tous les bénéficiaires du CNAS reçoivent tous les ans le nouveau catalogue des prestations.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Philippe LOURENCO comme secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2024**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2024.

### **3. Compte rendu des réunions et commissions**

- ✓ Commission éphémère marché de Noël le 12 février
- ✓ Commission communication, vie associative et culture le 12 février
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 27 février

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

### **4. Organisation du temps scolaire rentrée 2024**

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Sandrine JAILLOUX précise que l'école de La Chapelle est actuellement sur un rythme de 4 jours hebdomadaires, avec 2 horaires différents entre la maternelle et l'élémentaire. Ce léger décalage est dû aux bus, au restaurant scolaire pour une meilleure organisation de la prise des repas, mais aussi pour permettre un bon acheminement des enfants par les parents entre les 2 établissements.

Elle poursuit en informant les conseillers que 93% des parents interrogés sont favorables à un maintien de l'organisation actuelle. Idem pour le corps enseignant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation Nationale,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le courrier de l'inspectrice d'académie en date du 10 novembre 2023 sollicitant l'avis de la commune sur l'organisation du temps scolaire hebdomadaire,

Vu la concertation effectuée le 6 février 2024 avec la Direction de l'école élémentaire de la commune et les parents par le biais de son Conseil d'école,

Considérant que la commune est actuellement sur un rythme scolaire hebdomadaire comportant 4 matinées.

Considérant que ce rythme est jugé tout à fait satisfait et qu'il ne convient pas de le remettre en cause,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✓ PROPOSE le maintien d'une organisation du temps scolaire à La Chapelle de Guinchay sur un rythme hebdomadaire comportant 4 matinées pour la rentrée 2024.

## **5. Convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents : mandat au Centre de Gestion**

Rapporteur : Hervé CARREAU

### **DELIBERATION N°1**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;  
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;  
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;  
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 janvier 2024

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DONNE mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

DONNE mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

### **DELIBERATION N°2**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;  
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;  
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 30 janvier 2024

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DONNE mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

DONNE mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé ;

## **6. Tarifs location des stands marché de Noël**

Rapporteur : Didier PIN

François COLLOVRAY demande si la tarif de location des stands s'applique pour toute la durée du marché. Didier PIN lui répond que c'est le cas, il ne s'agit pas d'un tarif journalier. Jean-Emmanuel SCOTTO trouve que ça commence à être élevé. Il souhaite par ailleurs que la commune diversifie davantage les produits proposés par les exposants. Sandrine JAILLOUX dit que le but à terme est d'attirer des exposants semi professionnels. Ceux qui ne réussissent pas à vendre ne reviendront pas, augmentation ou pas. L'idéal est de faire venir un maximum de producteurs, dit Franck BARRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°40/2022 du 7 juin fixant les tarifs de location de stands pour le marché de Noël organisé par la Ville,

Vu l'avis favorable de la commission éphémère du marché de Noël tendant à faire évoluer les tarifs de location des stands,

Sur proposition de ladite commission,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- FIXE dès la prochaine édition les tarifs pour la location de location des stands du marché de Noël de la manière suivante :

1 stand 3m*3m ouverture 1 face 1 table 1 chaise	60€
1 stand 3m*3m ouverture 2 faces 1 table 1 chaise	70€
1 stand 6m*3m ouverture 1 face 2 tables 2 chaises	100€
1 stand 6m*3m ouvert. 3 faces 2 tables 2 chaises	120€

## **7. Adhésion au Souvenir Français comité de Mâcon**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire dit que la commune n'aura bientôt plus de porte-drapeaux et le Souvenir Français peut nous apporter cette aide importante.

Carlos ESTEVES demande si la FNACA et l'ANACR en ont été avisés. Le Maire répond qu'il les a vus tous les 2 et qu'il a attendu leur réponse pour proposer cette adhésion.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la sollicitation du Souvenir Français comité de Mâcon,

Considérant que le Souvenir Français a pour objet :

- de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, leurs actes héroïques ou toutes autres actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;
- d'animer la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales, en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire ;
- de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs lors d'intervention ponctuelle (école, voyage en faveur du devoir de mémoire...).

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au Souvenir Français comité de Mâcon,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite chaque année au budget communal.

## **8. Rapport d'Orientations Budgétaires 2024**

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L.5217-10-4,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 s'est bien tenu, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

## **9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT**

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°05/2024 : reprise de concessions abandonnées (au nombre de 6)

N°06/2024 : acquisition caverne n°3

N°07/2024 : renouvellement de la concession J50

N°08/2024 : ouverture d'une ligne de trésorerie (400K€, taux indicatif de 4.73%)

N°09/2024 : acquisition cellule columbarium n°45

N°10/2024 : subvention MBA vidéoprotection des PAV

N°11/2024 : subvention MBA rénovation énergétique du boulodrome

## **10. Agenda et informations du mois**

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire informe de la démission de Florence BARCELLA à l'issue de ce Conseil Municipal. Lecture du courrier aux conseillers par le Maire. Ce dernier la remercie de l'engagement qu'elle a eu pour la commune.

- Travaux du Crédit Agricole : démarrage des travaux le 25 mars. Pendant ce temps, l'agence sera fermée et pas de distributeurs à billets pendant 5 mois.
- Journée des Droits de la femme le 8 mars : la commune offrira une rose aux agents de la mairie et aux professeurs des écoles. Y compris les ATSEM.
- Suites du rendez-vous avec le Club de Basket de Charnay. Un accord a été trouvé et une convention sera signée pour définir les créneaux d'utilisation à la salle des sports de La Chapelle pendant la durée des travaux du COSEC à Charnay
- Police Municipale pour les incivilités liées au stationnement dans le Bourg : consigne d'un mot d'avertissement laissé sur une voiture mal garée avant verbalisation
- Point tickets Restaurants : 36 agents sur 46 ont répondu favorablement. 81% de réponses positives. C'est satisfaisant
- La commune a reçu un courrier SNCF à propos du déploiement de son projet « LGV+ » pour moderniser ses lignes. 1/3 du trafic national de grande vitesse passe dans notre secteur. Cela représente un investissement de 800M€ et 5 ans de travaux. Perturbations à attendre du 8 au 13 novembre prochain sur la commune.
- Information sur le montant de la contribution SDIS pour 2024 : elle représente 150 623€, soit +4.25% par rapport à 2023. Cette augmentation est prise en charge par MBA, puisque transférée auprès d'elle. 128 072€ sont retenus sur les attributions de compensation de La Chapelle depuis le transfert de la compétence en 2020 et MBA prend en charge toutes les augmentations.
- Remerciements pour les bons aînés de la part de Paulette PRAVIEUX
- Projet de pizzeria rue des Cours par Monsieur Claude CLERC qui transfère une licence 4 de Saint Symphorien. Philippe LOURENCO se pose la question de l'opportunité de 2 pizzas côte à côte. L'actuelle aurait comme projet de déménager vers le « Dix Vins » dit le Maire. A voir s'il se concrétise.
- Le Maire informe de la réunion demain matin pour l'aménagement de la Gendarmerie.
- Permis de construire Monsieur GASCARD : mise en cause de la commune. Date de rendez-vous à venir avec le Maire
- Signature de la promesse de vente des 2 terrains avec Novalys pour l'aménagement des Grandes Terres. Les autres parties ont signé en même temps
- Statistiques DR passeports et CNI du mois dernier : 25% de chapellois ; 25% du 71, 25% du 69 et 25% du 01.
- Rencontre vendredi avec La Poste au sujet des cidex et de l'adressage. La Poste ne va pas supprimer les cidex comme évoqué l'an dernier. Un travail sur l'adressage et le recensement du nombre de voies est à faire, car discordance entre le nôtre et celui de la Poste. Cela peut avoir une incidence sur le versement de la Dotation Globale de Fonctionnement à la commune. Pour des Cidex jugés vieillissants, le Maire demande aux conseillers de faire un courrier pour intervention auprès de la Poste. La commune fera suivre. Voir cidex en face du Bocage. Photo à prendre par la police municipale.
- Remerciements de touristes adressés à la commune sur l'aménagement de l'aire de camping-cars.
- Courrier de Cédric Coulon, agent en disponibilité actuellement. Souhait de ne pas réintégrer ses fonctions au sein de la commune.
- Compte-rendu de la réunion avec Qualiconsult, Bureau de contrôle pour les travaux de la mairie. 5 400€ TTC étaient engagés et 2 732€ TTC seront finalement payés, car la commune n'est pas satisfaite de leur prestation.



- Courrier de M. et Mme Sivignon, exploitants d'une vigne, victimes de vandalisme (feux de camp en bordure de vigne, sarments de taille éparpillés, etc.)
- Absence de Sylvie Verhaeghe pour 3 mois, remplacée par Madame Ferreira
- Absence de Nathalie Morel pour 3 mois, remplacée par Madame Belkrouidem
- Rendez-vous du Maire avec une sage-femme, Mme MILANO, qui veut s'installer sur la commune. Il sollicite les conseillers pour lui trouver des opportunités.
- Le Maire revient sur un courrier reçu en juin sur les difficultés d'habitants liées à la dénomination de toutes nos routes dénommées « Loyse ». Le Maire souhaite qu'une commission éphémère puisse se réunir pour en parler, et faire des propositions. Il faut jumeler avec celle des salles, propose Sandrine JAILLOUX. L'idée est retenue.

## **11. Tour de table**

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

### SEVERINE GUILLOUX

- AG du don du Sang le 15 février. 7 collectes ont été réalisées en 2023 et ils disposent d'une trésorerie confortable. Ils ont participé à « Festichânes », à une brocante à La Chapelle, au marché de Noël de Crêches, ont fait des formations dans les écoles de La Chapelle, avec la présentation d'une vidéo. Les enfants ont motivé leurs parents car il y a eu plus de collectes la dernière fois. Au niveau national, une communication plus importante est faite en 2024 sur la collecte de plasma, notamment pendant les JO. Il n'y a pas assez de donneurs de plasma en France. En 2022, 100 donneurs et en 2023 70 donneurs. Pour le sang, seulement 4% des français donnent. La prochaine collecte à La Chapelle est prévue le 3 avril. Au collège également. Au niveau des dons d'organes, ont été recensées 5 680 greffes d'organes et 534 dons vivants de reins. En augmentation. Enfin, c'est le Don du sang qui tiendra la buvette du thé dansant du CCAS en octobre.
- Réunion au PETR pour Octobre Rose : la décision a été prise de ne rien faire de commercial, plus de t-shirts ou bracelets. Uniquement des actions de prévention. La marche rose aura lieu le 5 octobre dans les 3 communes en simultané. 3 parcours cette année de 1 à 2km, 5 km et de 9 à 10 km ; La vidéo diffusée à cette occasion sera allégée en capacité afin qu'elle puisse être diffusée plus largement sur les réseaux.

Didier PIN rappelle la commission économique du 13 mars.

Stéphanie ARQUÉ revient sur l'AG de l'association de conservation des petits édifices religieux du 15 février, qui réunit de plus en plus d'adhérents. La 2<sup>e</sup> année d'exercice a été bénéfique. Ils ont participé au forum des associations de La Chapelle et les finances sont positives. En 2023, a eu lieu la restauration de la petite croix du mur d'enceinte de la maison paroissiale, la restauration d'une croix à Pruzilly, et en projet la restauration d'une croix à Loché mais elle se trouve sur un terrain privé. Le nombre de petits édifices passe à 51 dont la stèle trouvée sur la RD906 sur le parapet du pont de la Mauvaise. Un débroussaillage par nos services serait le bienvenu. En projet 2024, la restauration de la statue de la Vierge de Notre Dame des Vignes près de Pizza Bellec, et une autre sur Saint Amour et Romanèche.

Philippe LOURENCO sollicite la création d'un passage piétons route de Romanèche permettant de traverser la rue Jules CHAUVET, moyen de passage plus direct et dans le prolongement du cheminement doux existant. Il est répondu qu'il n'a jamais été fait car il débouche sur un trottoir qui est prévu pour du stationnement et il n'est pas suffisamment large pour y faire cohabiter les piétons.

Brigitte GUILLAUME évoque les travaux du Département pour la sécurisation de la Route de Romanèche. Le Maire les a rencontrés et comme nous sommes en agglomération, c'est à la commune de prévoir les aménagements.

Christiane MOUNIER revient sur le Débat d'Orientations Budgétaires et le diagnostic organisationnel. Elle demande où ça en est. Tous les agents ont été reçus et une commission réunie sera prévue le 27 mars pour les conseillers. Il y aura aussi une restitution pour les agents.

Pierre-Yves PERRACHON évoque le parking de la mairie, dont les places ne sont pas signalées au sol. Il y a de la place perdue et trouve ça dommage. Au rond-point de la Ferté, il signale une vitesse encore élevée. Il demande la possibilité de mettre des bandes blanches pour signaler le rond-point. Le Maire se renseigne. Franck BARRET dit que ce sont les habitués qui roulent trop vite, ceux qui ne savent pas roulent moins vite. La convergence des routes à cet endroit est aussi évoquée et pose le problème pour l'implantation du rond-point. Enfin, Carlos ESTEVES dit que la pose d'une signalisation verticale définitive permettrait d'en assurer la sécurité. Malgré tout, Pierre-Yves PERRACHON dit qu'il a globalement des retours positifs de la part des administrés sur cet aménagement.

Bernard PETIT évoque la difficulté du passage des poids lourds au Bourg avec rétroviseurs de voitures cassés. Le passage est souvent lié aux diverses livraisons dans le Bourg, il paraît difficile de les éviter et détourner.

Gilles SAUNIER parle du ramassage des déchets en signalant l'absence de poubelles au parking du collège. A demander au Département. Et derrière le citystade au Bourg, une barrière est tombée dans le contrebas.

Jean-Emmanuel SCOTTO, à propos du nettoyage de la Mauvaise, signale une poubelle très difficile à récupérer avant la cascade.

François COLLOVRAY demande qui doit prendre en charge les 2 portes restantes des travaux de la mairie. 1 porte est encore à changer par les entreprises et 1 autre sera repeinte par la commune.

MARTINE CHAMPALE revient sur un passage route du Bel Avenir et noté en sens interdit alors qu'il y a une servitude. Une visite est nécessaire en mairie pour effectivement clarifier la situation. Mais la servitude existe bien. De plus, un habitant est intéressé par le projet Demeure Access à côté de la pharmacie. Le projet prévoit de l'accession à la propriété et il faut se renseigner directement auprès d'eux à Mâcon pour le calendrier de mise en service.

Guillaume BOUCHACOURT revient sur le salon de l'Agriculture au cours duquel ils ont eu le résultat du concours de la fresque pour le Tour de France. Ils ont été bien placés dans les votes internet mais pas en interne. Le gagnant est une fresque du 69. Il remercie le CCJ pour leur participation et cette très belle aventure.

Sandrine JAILLOUX remercie les élus présents samedi pour le nettoyage de la ville, en collaboration avec la Pêche et la Chasse. Il y a eu moins de gros déchets que d'habitude, mais encore des canettes, mégots ou tickets de grattage. La collecte CCJ des Restos du cœur a été amenée directement le 28 février avec Bernard Gonnet. Au programme, remise de la collecte et visite du centre à Mâcon. Les affiches du CCJ ont été collées au centre de Mâcon. Pour Septembre en Or, une réunion est prévue mercredi 6 mars avec le CRU qui souhaite organiser une course pour les enfants en relation avec Septembre en Or. Elle félicite l'école de musique qui organise des concerts de qualité depuis qqes semaines, avec les visites de Célestin et French Kiss. Ces initiatives sont appréciées. Enfin, Notre Dame des Vignes organisé le concert des petits chanteurs à la croix de bois : félicitations à eux et belle prestation des jeunes. Il y avait beaucoup de monde.

FRANCK BARRET fait le compte-rendu d'une réunion sur les moustiques tigre à laquelle il a participé à Charnay avec Alain JOSEPH. La commune doit être vigilante et prendre des précautions sur les zones où ils peuvent potentiellement se développer : eau stagnante de faible densité, cimetières, regards de voirie, chéneaux.

Pour clore la séance, le Maire rappelle la tenue de la commission d'appel d'offres ce jeudi à 16h, la commission bâtiments le même jour à 18h30, et la commission des finances le jeudi 14 mars.

**Séance levée à 22h17**

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2024**

### **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE**

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
16/2024	Désignation du secrétaire de séance
17/2024	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2024
18/2024	Organisation du temps scolaire rentrée 2024
19/2024	Convention de participation pour la couverture des risques prévoyance des agents : mandat au Centre de Gestion
20/2024	Convention de participation pour la couverture des risques santé des agents : mandat au Centre de Gestion
21/2024	Tarifs location des stands marché de Noël
22/2024	Adhésion au Souvenir Français comité de Mâcon
23/2024	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2024

<i><b>Nom et prénom</b></i>	<i><b>Fonction</b></i>	<i><b>Emargement</b></i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Franck BARRET
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	Excusée
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
<u>LOURENÇO Philippe</u>	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	

